



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028

**(UTILISATION DE LA VERSION PRESENTÉE LE 6 FEVRIER 2023
POUR LA DELIBERATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE
BOURGUIGNONNE – DOCUMENT TRANSMIS AU CONSEIL
REGIONAL POUR INSCRIPTION A SA COMMISSION PERMANENTE
DU 24 MARS 2023)**

PREPARATION DE LA FUTURE PROGRAMMATION 2022-2023

3 AVRIL 2023

REUNION COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027

**(RECONNU INSTANCE DE GOUVERNANCE LOCALE T.E.A ET
FEDER RURAL PAR DELIBERATION SMBb DU 6 FEVRIER 2023)**

AVEC AUDITIONS DE PORTEURS DE PROJETS

EXTRAITS DIAPORAMA REGIONAL 28 NOVEMBRE 2022

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Temps 2 : Programmation des opérations au titre du Contrat TEA

Principes de base : simplicité, efficacité, fluidité / comitologie adaptée aux spécificités locales

L'instance de
gouvernance locale
(art. 8.1 de la
convention)

Soit Conseil communautaire /
Comité syndical, bureau
(par défaut)
Présence élu référent Région
pour les points concernant TEA

Soit instance multipartenaire
de mise en œuvre du projet de
territoire
(à la demande du territoire)
Présence élu référent Région à
instance multipartenaire

Pour quoi faire ?
Pour mettre en œuvre
opérationnellement le
contrat

Elaborer d'un commun
accord la programmation
des projets éligibles au
TEA
(2022-23 puis 2024-25)

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Temps 2 : Programmation des opérations au titre du Contrat TEA

Le Comité de pilotage
(art. 8.2 de la
convention)

Le Comité de pilotage
(COPIL) est l'instance
de suivi du contrat de
territoire.

Il est co-présidé par le
Président de la structure
porteuse et par le Vice-
Président de la Région et
convoqué a minima lors
des points d'étape de 2024
et 2026.

Pour quoi faire ? À des
moments « phares » du
contrat, suivre, évaluer,
se projeter, anticiper

- Bilan (quantitatif et qualitatif) de l'avancement du contrat avec un bilan intermédiaire en 2024 et 2026, et une projection post élections locales 2026
- Echanges sur le projet de territoire
- Le cas échéant des visites d'opérations

EXTRAITS DIAPORAMA REGIONAL 28 NOVEMBRE 2022

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Temps 2 : Programmation des opérations au titre du Contrat TEA

Fiche projet

- Diffusion par la Région à la structure porteuse après accord sur les fiches par axe
- Renseignement et complétude par la structure porteuse en lien avec le porteur de projet
- **Projets qui relèvent des typologies d'intervention** actées dans les fiches par axe
- Transmission par la structure porteuse à la Région – référent territorial - 4 à 6 semaines en amont de la date de programmation, AVEC avis favorable structure porteuse et société civile – **fiche projet incomplète irrecevable**
- *Ou mise à jour des fiches-projets en 2024 si demande de modification du montant d'intervention*

Amont de la prog

- Appréciation par la Région de la recevabilité au regard des fiches par axe (cohérence avec les typologies d'intervention)
- Avis technique d'opportunité référent territorial SDT

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Temps 2 : Programmation des opérations au titre du Contrat TEA

Program-
mation

- Réunion de l'instance locale de gouvernance qui approuve la programmation et en informe la Région par l'envoi du tableau de programmation (tableau Région normé)
- Structure porteuse a la charge d'informer les porteurs de projets de leur éligibilité TEA ou non ou demande compléments

Dépôt Olga

- Maturité attendue: DCE approuvé:
 - Pour instruire les éco-conditions
 - Plan de financement plus précis
- Dépôt ultime 31/12/2025

Suivi mise en œuvre

- Un envoi automatique par la Région d'un tableau de suivi, pour permettre une meilleure lisibilité sur les programmations, engagements et paiements
- Un suivi par volet (territorial / métropolitain) et par axe



CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028
AXE 1 Adaptation au changement climatique
Pages 24 à 26 du TEA
Dotation financière : 798 260 euros
Possibilité de faire appel à la réserve de 266 086 euros : OUI

Porteurs de projets auditionnés le 3 avril 2023 pour une inscription à la future programmation 2022-2023 du TEA (sous réserve d'avis favorables du Conseil Régional) :

- LOUHANS-CHATEAURENAUD* Ancienne Piscine (phase APD)

Projets orientés vers le FEDER rural (mobilisable à 60% avec un plafond de subvention européenne à 1 000 000 via « *Renouvellement urbain en milieu rural* ») et identifiés pour la future programmation 2024-2025 du TEA :

- SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN Champ de foire « friche Bouillard » (projet, au stade du programme architectural en environnemental conforme aux écoconditionnalités régionales et co-financé par EFFILOGIS, estimé à 5 076 000 euros dont des sous-projets potentiellement éligibles à l'axe 2 ou EFFILOGIS comme la création de locaux multi-usages pour les associations, d'une salle polyvalente, etc.)
- LOUHANS-CHATEAURENAUD* Ancien abattoir (projet, au stade de la réflexion, estimé à 320 000 euros)
- LOUHANS-CHATEAURENAUD* Ancien centre de secours (projet, au stade de la réflexion, estimé à 320 000 euros)

Autres projets identifiés pour la future programmation 2024-2025 du TEA :

- CUISERY* rénovation énergétique du gymnase (projet, au stade de la réflexion, dont une chaufferie bois éligible à l'appel à projets FEDER)

Autres lettres d'intention FEDER rural réceptionnées à la Direction Europe pour la fiche-action « *Renouvellement urbain en milieu rural* » :

- LOUHANS-CHATEAURENAUD* Place des Cordeliers (DETR : pas place pour TEA)
- CCAS LOUHANS* (maîtrise d'ouvrage inéligible TEA mais éligible C2R) démolition bâtiment annexe au foyer logement
- LA-CHAPELLE-THECLE Construction d'un restaurant scolaire à la place d'un préau (présenté sur axe 2)

* communes éligibles au dispositif régional « Centralités Rurales en Région » C2R avec 500 000 euros annoncés en avril 2022 pour chaque commune (non cumulable avec le TEA)

CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS

Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat **Territoire en action (TEA)** a pour missions :

- de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrit.e.s au contrat ;
- d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;
- de rédiger, en lien avec le porteur, cette **FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)** pour chaque projet ou action sélectionné.e ;
- de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :
 - au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,
 - pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.

Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.

Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA							
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne				DEPART.	71	
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)		N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE							
NOM	RAVET			PRENOM	sébastien		
FONCTION	Chef de Projet						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59		N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr						

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE							
RAISON SOCIALE	VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD						
FORME JURIDIQUE	Commune (C)		N° SIREN	217102631	N° SIRET	21710263100017	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	1	VOIE	rue des Bordes				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	71263
CHEF.FE DE PROJET							
NOM	BOUCHET			PRENOM	Frédéric		
FONCTION	Maire						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 76 10		N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	sg@louhans-chateaurenaud.fr						

PROJET ☒ / ACTION ☐					N° FICHE		01
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?		OUI ☐	NON ☒	UN AMENAGEMENT ?		OUI ☒	NON ☐
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION		Recyclage foncier ancienne piscine					
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL		☒	AU TITRE DE L'AXE		Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique		
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN		☐	AU TITRE DE LA FONCTION				
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE							
Poursuivre la mise en oeuvre des plans d'actions de la "Mission TEPos" notamment la rénovation énergétique du patrimoine (bâtiments et éclairage) et l'aménagement durable avec des opérations exemplaires (dont le traitement des friches urbaines) + cofinancer les opérations éligibles au FEDER rural.							

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION	
CONTEXTE ET BESOINS Sensibilisée par l'objectif et la démarche « Zéro Artificialisation nette » la ville a engagé un programme de sobriété foncière qui est passé par un recensement de ses friches et une étude interne d'opportunité sur leur reconversion possible.	
PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION Jusqu'en 2013 la ville de Louhans a exploité une piscine municipale accolée au camping. Le site est composé de trois bassins et d'un vestiaire. Ce site ne peut plus être exploité. En parallèle une réflexion est en cours sur la modernisation du camping et la récupération de l'emprise foncière de l'ex-piscine pourrait permettre d'offrir des services supplémentaires et de valoriser un site en bords de rivières situé dans le quartier de Bram qui sera prochainement relié au Centre-Ville par une passerelle piétonne en construction contribuant ainsi au développement des déplacements doux sur le territoire. Le projet pourra donc se compléter par la création d'équipements ludiques sur ce site après étude des possibilités avec les services de l'Etat et	
POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION	CATEGORIE
POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION Site plus utilisé depuis plus de 5 ans et sans possibilité de reconversion en l'état mais emplacement au cœur des équipements touristiques et désormais intégré à un schéma de mobilité douce en cours de réalisation sur le territoire communal. La récupération de cette emprise foncière permettra en premier de travailler sur l'aspect général du site et de lui redonner de l'attractivité et de la visibilité aux équipements existants ou en constructions (schéma mobilité douce passerelle)	

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES				DATE DE RECEPTION PREVUE	
DIAG REC ESQ APS APD PRO DCE				PHASE DU PROJET ²	DATE DE VALIDATION ³
				APD	01/12/2022
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS		RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	BBC EFFINERGIE	
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI ☐	NON ☐
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI ☐	NON ☐
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				DIAG	
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?				OUI ☒	NON ☐
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				APD	
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?				OUI ☐	NON ☒

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE ⁴

² Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

³ Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

⁴ Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire



CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLICITE ?	OUI ☒ NON ☐
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
Réponse de la Ville : "La concertation se fera sur l'usage qui pourra être fait de cette récupération foncière".	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS			HT ☒	TTC ☐
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES		
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX
Travaux	263.000	EUROPE (FEDER rural)	115.844	40,00
Maîtrise d'oeuvre	19.611	ETAT (fonds vert)	57.922	20,00
Etude	7.000	REGION RI 30.17 TEA	57.922	20,00
(précisez)	0	DEPARTEMENT	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	AUTOFINANCEMENT	57.923	20,00
TOTAL DES DEPENSES	289.611	TOTAL DES RECETTES	289.611	100,00

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
3 AVRIL 2023 : AUDITION PORTEUR DE PROJET EN COMITE DE PROGRAMMATION ATTENTION : LE MONTANT REGION RI 30.17 TEA NE SERA CONNU QU'A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION REGIONALE DU DOSSIER EN PHASE DCE COMMUNE ELIGIBLE A "CENTRALITES RURALES EN REGION" AVEC UNE ENVELOPPE DE 500 000 EUROS (C2R EST NON CUMULABLE AVEC TEA) Le FEDER RURAL EST PASSE DE 60% A 40% SUITE A LA DEMANDE DE L'ETAT DE METTRE DU FONDS VERT.		

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE ⁵		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
PAR DELIBERATION DU 6 FEVRIER 2023, LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE A CONFIRME LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER (COMPOSE D'UN COLLEGE PUBLIC ET D'UN COLLEGE PRIVE) COMME INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE POUR LE CONTRAT TEA ET LE FEDER RURAL.		

Effacer le formulaire Effacer partiellement

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche-comte.fr).

⁵ Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028

AXE 2 Attractivité et services

Pages 27 et 28 du TEA

Dotation financière : 1 330 433 euros

Possibilité de faire appel à la réserve de 266 086 euros : NON

Porteurs de projets auditionnés le 3 avril 2023 pour une inscription à la future programmation 2022-2023 du TEA (sous réserve d'avis favorables du Conseil Régional) :

- SAINT-GERMAIN-DU-BOIS* Construction d'un restaurant scolaire (phase DCE)
- Bresse Louhannaise Intercom' Construction d'une salle de sports à BRANGES (phase APD)
- BLI Construction d'une salle de danse à BRANGES (phase APD)
- LOUHANS-CHATEAURENAUD* Création d'un terrain synthétique (phase APD)

Projets orientés vers le FEDER rural (mobilisable à 60% avec un plafond de subvention européenne à 1 000 000 via « Villages Intelligents » ou « Renouvellement urbain ») et identifiés pour la future programmation 2024-2025 du TEA :

- Bresse Nord Intercom' Construction d'un tiers lieu à PIERRE-DE-BRESSE* (projet, au stade du diagnostic validé, estimé à 3 000 000 euros)
- BRANGES Création de commerces de proximité avec démolition d'un bâtiment vétuste (projet, au stade de la réflexion, estimé à 1 105 000 euros)

Projets orientés vers le FEDER rural et vers EFFILOGIS (car plan de financement prévisionnel avec montant régional en dessous de 300 000 euros) :

- Bresse Initiative Création d'un tiers lieu avec la rénovation énergétique de l'ancienne école Jean Vial à LOUHANS-CHATEAURENAUD*
- SAINT-USUGE Réhabilitation de 2 commerces avec la rénovation énergétique des bâtiments existants
- SAINT-USUGE Création d'une maison associative avec la rénovation énergétique de l'ancienne cure

Projets orientés vers EFFILOGIS (inéligibles au FEDER rural car bâtiments utilisés) :

- SAINTE-CROIX-EN-BRESSE Réaménagement d'une boucherie avec la rénovation énergétique du bâtiment existant (ne correspond pas au prérequis régional)
- CUISERY* Restructuration de la garderie périscolaire (articulation 300 000 euros)

** communes éligibles au dispositif régional « Centralités Rurales en Région » C2R (200 000 euros pour SAINT-GERMAIN-DU-BOIS)*

CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS

Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat **Territoire en action (TEA)** a pour missions :

- de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrits au contrat ;
- d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;
- de rédiger, en lien avec le porteur, cette **FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)** pour chaque projet ou action sélectionnée ;
- de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :
 - au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,
 - pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.

Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposée au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.

Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA							
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne					DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)			N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE							
NOM	RAVET			PRENOM	sébastien		
FONCTION	Chef de Projet						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59		N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr						

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE							
RAISON SOCIALE	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS						
FORME JURIDIQUE	Commune (C)			N° SIREN	217104199	N° SIRET	21710419900013
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	14	VOIE	Place du Marché				
CODE POSTAL	71330	COMMUNE	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS			CODE INSEE	71419
CHEF.FE DE PROJET							
NOM	ROBELIN			PRENOM	Nadine		
FONCTION	Maire						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 72 01 47		N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	mairie@saintgermaindubois.fr						

PROJET ☒ / ACTION ☐							N° FICHE	01
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?	OUI ☒	NON ☐	UN AMENAGEMENT ?	OUI ☐	NON ☒			
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION	Construction d'un bâtiment restaurant scolaire BEPOS 4							
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL	☒	AU TITRE DE L'AXE	Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population					
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN	☐	AU TITRE DE LA FONCTION						
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE								
Mettre en oeuvre la stratégie territoriale "Cap 2035" pour avoir de l'attractivité de proximité en s'appuyant sur un maillage territorial multipolaire (centralité bressane, pôles d'équilibre et pôles de proximité). SAINT-GERMAIN-DU-BOIS est une commune pôle.								

9

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION		
CONTEXTE ET BESOINS La restauration scolaire des élèves de l'école primaire de Saint Germain du Bois est actuellement assurée dans un bâtiment adjacent à l'école maternelle, vieillissant, pas adapté au nombre des usagers avec une cuisine de préparation des repas plus du tout adaptée non plus compte tenu du nombre important et croissant de rationnaires. En période scolaire, chaque midi, près de 130 élèves bénéficient de la restauration. En raison de ce contexte, depuis plusieurs années, la collectivité a dû organiser deux services au sein de locaux vétustes avec une consommation énergétique excessive, identifiée au sein du bilan annuel effectué par le Conseiller en Energie Partagé de la Commune. Ce bâtiment ne peut en aucun cas être agrandi étant en limite de voirie...		
PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION La collectivité tient particulièrement à développer une qualité de restauration scolaire qui permette aux rationnaires de non seulement avoir une alimentation équilibrée, mais aussi de découvrir et apprécier des mets du terroir issus de leur environnement géographique proche. C'est pourquoi une élue de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS participe aux réunions du Comité de Pilotage Projet Alimentaire Territorial mis en place par le Pays de la Bresse bourguignonne". Il sera impossible d'avoir ce service dans les locaux actuels et donc de pouvoir en faire bénéficier d'autres publics (petite enfance, personnes âgées). Les règlements en vigueur au titre du « FEDER Appel à projet bâtiment démonstrateur » et « EFFILOGIS » ne prennent plus en compte ce type de projet...		
POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION	CATEGORIE	Construction
La construction de ce nouveau bâtiment se fera dans une enceinte géographique totalement destinée aux enfants, située au centre bourg. En effet, la commune a cédé à la communauté de communes une partie de la parcelle lui appartenant située en face des écoles élémentaire et maternelle sur laquelle une micro-creche et un relais petite enfance sont en cours de construction ; la commune construira la nouvelle cantine sur la partie restante. Une unité géographique et fonctionnelle destinée aux plus jeunes est ainsi créée et développée en plein centre de la commune. Les élus ont également pris la décision de construire un nouveau bâtiment de type BEPOS 4 afin d'atteindre des performances énergétiques et environnementales optimales.		
POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION		

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES				DATE DE RECEPTION PREVUE	
DIAG REC ESQ APS APD PRO DCE				PHASE DU PROJET ²	DATE DE VALIDATION ³
				DCE	01/01/2023
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS	RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	☒	BBC EFFINERGIE	☐
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	☒ NON ☐
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	☒ NON ☐
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				APD	
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?				OUI	☐ NON ☒
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				APD	
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?				OUI	☐ NON ☒

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE ⁴

² Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

³ Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

⁴ Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire

CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLLICITE ?	OUI ☒ NON ☐
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
Dans un premier temps, la commune a répondu "NON car le besoin de construire une autre cantine adaptée et conforme aux exigences réglementaires actuelles s'imposait." Le OUI étant nécessaire pour poursuivre la rédaction de cette fiche, la commune s'engage à faire une concertation citoyenne qui interviendra sur l'usage du bâtiment.	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS			HT ☒	TTC ☐
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES		
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX
Travaux	1.334.470	EUROPE (précisez le fonds)	0	0,00
SPS	5.142	ETAT (DSIL 2022)	452.780	30,00
CT	9.200	REGION RI 30.17 TEA	351.853	23,31
Maîtrise d'oeuvre	156.366	DEPARTEMENT	200.000	13,25
Etudes préalables	4.090	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	AUTOFINANCEMENT	504.635	33,44
TOTAL DES DEPENSES	1.509.268	TOTAL DES RECETTES	1.509.268	100,00

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
3 AVRIL 2023 : AUDITION PORTEUR DE PROJET EN COMITE DE PROGRAMMATION ATTENTION : LE MONTANT REGION RI 30.17 TEA NE SERA CONNU QU A L ISSUE DE L INSTRUCTION REGIONALE EN PHASE DCE MONTANT LOT 13 PHOTOVOLTAIQUE A RETIRER DU COUT CAR INELIGIBLE SUBVENTION REGIONALE / PROJET NON CONCERNE PAR ARTICULATION EFFILOGIS 300 000 EUROS CAR CONSTRUCTION/ INELIGIBLE AAP FEDER CAR RECETTES / COMMUNE ELIGIBLE A "C2R" AVEC 200 000 EUROS NON CUMULABLES		

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE ⁵		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
PAR DELIBERATION DU 6 FEVRIER 2023, LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE A CONFIRME LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER (COMPOSE D'UN COLLEGE PUBLIC ET D'UN COLLEGE PRIVE) COMME INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE POUR LE CONTRAT TEA ET LE FEDER RURAL.		

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche-comte.fr).

⁵ Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.

CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS

Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat **Territoire en action (TEA)** a pour missions :

- de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrits au contrat ;
- d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;
- de rédiger, en lien avec le porteur, cette **FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)** pour chaque projet ou action sélectionnée ;
- de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :
 - au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,
 - pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.

Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposée au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.

Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA						
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne				DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)		N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL						
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers			
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD		CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE						
NOM	RAVET		PRENOM	sébastien		
FONCTION	Chef de Projet					
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59		N° TELEPHONE MOBILE			
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr					

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE						
RAISON SOCIALE	Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'					
FORME JURIDIQUE	Communauté de communes (CC)		N° SIREN	200071579	N° SIRET	20007157900011
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL						
N°	1	VOIE	Place Saint Jean			
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD		CODE INSEE	71579
CHEF.FE DE PROJET						
NOM	GOY		PRENOM	Isabelle		
FONCTION	DGS					
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 76 07 62		N° TELEPHONE MOBILE	07 57 12 68 06		
COURRIEL	isabelle.goy@blintercom.fr					

PROJET ☒ / ACTION ☐					N° FICHE	01
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?	OUI ☒	NON ☐	UN AMENAGEMENT ?	OUI ☐	NON ☒	
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION	Construction d'une salle multisport intercommunale à BRANGES					
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL	☒	AU TITRE DE L'AXE	Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population			
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN	☐	AU TITRE DE LA FONCTION				
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE						
Mettre en oeuvre la stratégie territoriale "Cap 2035" pour avoir de l'attractivité de proximité en s'appuyant sur un maillage territorial multipolaire (centralité bressane, pôles d'équilibre et pôles de proximité).						
BRANGES est dans la centralité bressane.						

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION		
CONTEXTE ET BESOINS Dans le cadre du schéma directeur des équipements sportifs, il a été constaté que le territoire de la CC Bresse Louhannaise Intercom' est un territoire rural qui est plutôt bien pourvu en équipements sportifs quels qu'ils soient. L'état actuel des choses permet d'accueillir l'ensemble des demandeurs dans les équipements, sans laisser de pratiques de côté. Cependant, la surexploitation des salles ne permet pas le développement de nouvelles pratiques émergentes (telles que le futsal, sport santé, sport adapté, handisport). Cela ne permet pas non plus d'avoir une marge de manoeuvre suffisante en cas d'urgence sur un des équipements ou d'incompatibilité de calendrier. Un équipement supplémentaire devrait répondre à la problématique de la saturation des équipements		
PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION Dans le cadre du programme, les orientations ont été ainsi définies: Construction d'un équipement complémentaire des autres structures sportives locales et permettant d'enrichir l'offre sportive sur le territoire et dont la polyvalence sportive sera assurée par : Une grande salle d'évolution adaptée aux exigences des compétitions, avec une tribune pouvant accueillir 500 personnes (250 places fixes + 250 places escamotables) et permettant la pratique des sports suivants: Handball (jusqu'en compétition interrégionale) Basketball (jusqu'en compétition interrégionale)...		
POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION	CATEGORIE	Construction
Le site de l'opération est situé sur le territoire de la commune de Branges, le long de la rue du Pré de Vernay et de la voie verte la bressane, sur les parcelles AP 47, 166 et 194 d'une surface totale de 17.830 m². Le site est situé à proximité immédiate d'équipements sportifs de la commune de Branges (stade de foot et équipement sportif de proximité) et de la salle du Marais (d'une capacité d'accueil de 480 personnes assises). Le positionnement permettra entre autres: - d'accueillir les scolaires de Branges en cheminement doux (scolaires qui ne disposent pas de salle de sport à ce jour) et plus occasionnellement ceux des communes avoisinantes sur des cycles sportifs définis et/ou pour des rencontres sportives interscolaires.		
POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION		

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES				DATE DE RECEPTION PREVUE	
DIAG REC ESQ APS APD PRO DCE				PHASE DU PROJET ²	DATE DE VALIDATION ³
				APD	01/12/2022
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS		RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	☒	BBC EFFINERGIE
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	☒ NON ☐
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	☒ NON ☐
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				DIAG	
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?				OUI	☒ NON ☐
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				APD	
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?				OUI	☐ NON ☒

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE ⁴

² Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

³ Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

⁴ Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire

CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLICITE ?	OUI ☒ NON ☐
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
Reponse BLI : Une étude de faisabilité et programmatique a été réalisée. Un avis a été sollicité auprès des associations sportives lors d'une réunion.	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS			HT ☒	TTC ☐
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES		
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX
Gros oeuvre maçonnerie	1.165.938	EUROPE (FEDER AAP Bât. démonstrat.)	387.197	6,54
Charpente ossature bois + bardage	1.087.746	ETAT (DETR / DSIL)	1.101.093	18,59
Maîtrise d'oeuvre + SPS + CT	590.847	REGION RI 30.17 TEA	1.184.680	20,00
Couverture étanchéité	407.153	DEPARTEMENT AAP 2022	135.000	2,28
Menuiseries extérieures Occultation	204.502	Agence Nationale du Sport	105.000	1,77
Plafond suspendu	33.313	BRANGES fonds de concours	241.500	4,08
Menuiseries intérieures	87.908	(précisez)	0	0,00
Revetements des sols et muraux	180.443	(précisez)	0	0,00
Peinture	39.790	(précisez)	0	0,00
Serrurerie Métallerie	52.745	(précisez)	0	0,00
Equipements sportifs	118.444	(précisez)	0	0,00
Chauffage ventilation	490.434	(précisez)	0	0,00
Plomberie + electricité	406.228	(précisez)	0	0,00
Terrassement VRD Espaces verts	354.408	(précisez)	0	0,00
Chaufferie bois réseau + panneaux	703.506	AUTOFINANCEMENT	2.768.934	46,74
TOTAL DES DEPENSES	5.923.404	TOTAL DES RECETTES	5.923.404	100,00

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
3 AVRIL 2023 : AUDITION PORTEUR DE PROJET EN COMITE DE PROGRAMMATION ATTENTION : LE MONTANT REGION RI 30.17 TEA NE SERA CONNU QU'À L'ISSUE DE L'INSTRUCTION REGIONALE DU DOSSIER EN PHASE DCE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES INELIGIBLES SUBVENTIONS REGIONALES DONC 72 418,50 EUROS A RETIRER / 631 087 EUROS CHAUFFERIE BOIS ELIGIBLES AAP FEDER RESEAUX + FONDS CHALEUR / CHARPENTE + OSSATURE + BARDAGE BOIS ELIGIBLES AU RI BOIS (FIN ABROGATION JUIN ?)		

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE ⁵		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
PAR DELIBERATION DU 6 FEVRIER 2023, LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE A CONFIRME LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER (COMPOSE D'UN COLLEGE PUBLIC ET D'UN COLLEGE PRIVE) COMME INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE POUR LE CONTRAT TEA ET LE FEDER RURAL.		

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dgd@bourgognefranchecomte.fr).

⁵ Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.

CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS

Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat **Territoire en action (TEA)** a pour missions :

- de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrits au contrat ;
- d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;
- de rédiger, en lien avec le porteur, cette **FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)** pour chaque projet ou action sélectionnée ;
- de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :
 - au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,
 - pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.

Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.

Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA							
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne					DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)			N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE							
NOM	RAVET			PRENOM	sébastien		
FONCTION	Chef de Projet						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59		N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr						

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE							
RAISON SOCIALE	Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'						
FORME JURIDIQUE	Communauté de communes (CC)			N° SIREN	200071579	N° SIRET	20007157900011
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	1	VOIE	Place Saint Jean				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	71579
CHEF.FE DE PROJET							
NOM	GOY			PRENOM	Isabelle		
FONCTION	DGS						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 76 07 62		N° TELEPHONE MOBILE	07 57 12 68 06			
COURRIEL	isabelle.goy@blintercom.fr						

PROJET ☒ / ACTION ☐						N° FICHE	01
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?		OUI ☒	NON ☐	UN AMENAGEMENT ?		OUI ☐	NON ☒
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION		Construction d'une salle de danse intercommunale à BRANGES					
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL		☒	AU TITRE DE L'AXE		Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population		
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN		☐	AU TITRE DE LA FONCTION				
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE							
Mettre en oeuvre la stratégie territoriale "Cap 2035" pour avoir de l'attractivité de proximité en s'appuyant sur un maillage territorial multipolaire (centralité bressane, pôles d'équilibre et pôles de proximité).							
BRANGES est dans la centralité bressane.							

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION		
CONTEXTE ET BESOINS Dans le cadre du schéma directeur des équipements sportifs, il a été constaté que le territoire de la CC Bresse Louhannaise Intercom' est un territoire rural qui est plutôt bien pourvu en équipements sportifs quels qu'ils soient. L'état actuel des choses permet d'accueillir l'ensemble des demandeurs dans les équipements, sans laisser de pratiques de côté. Cependant, la surexploitation des salles ne permet pas le développement de nouvelles pratiques émergentes (telles que le futsal, sport santé, sport adapté, handisport). Il a également été constaté l'absence d'équipement adapté pour les activités artistiques; celles-ci étant accueillies à ce jour essentiellement dans des salles polyvalentes inadaptées et ne possédant pas de vestiaires.		
PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION Cette construction est prévue à côté de la salle multisports sur la commune de Branges, le long de la rue du Pré de Vernay et de la voie verte la bressane dans le cadre d'un projet de complexe sportif plus global. Dans le cadre du programme, les orientations ont été ainsi définies pour la salle de danse: une salle d'évolution de 256 m2 (16m x 16m) pour accueillir des activités artistiques (danse, Grs, acrosport, gym douce) pour une pratique en entraînement et entretien physique. Mutualisation de l'espace accueil, des sanitaires, parking et espaces verts avec la grande salle multisport dans le cadre d'un projet sportif plus global. Lors de rencontres et/ou compétition, celles-ci se dérouleront dans la grande salle multisport dotée de places assises...		
POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION	CATEGORIE	Construction
Le site de l'opération est situé sur le territoire de la commune de Branges, le long de la rue du Pré de Vernay et de la voie verte la bressane, sur les parcelles AP 47, 166 et 194 d'une surface totale de 17.830 m². Dans un souci de mutualisation, cette construction est intégrée à un projet de complexe sportif plus global avec une salle multisport avec une tribune pouvant accueillir 500 personnes et permettant ainsi d'accueillir les compétitions et galas des activités artistiques. Le site est situé à proximité immédiate d'équipements sportifs de la commune de Branges (stade de foot et équipement sportif de proximité) et de la salle du Marais (d'une capacité d'accueil de 480 personnes assises).		
POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION		

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES					DATE DE RECEPTION PREVUE	
DIAG REC ESQ APS APD PRO DCE					PHASE DU PROJET ²	DATE DE VALIDATION ³
					APD	01/12/2022
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS		RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	☒	BBC EFFINERGIE	
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?					OUI	☒ NON ☐
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?					OUI	☒ NON ☐
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?					DIAG	
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?					OUI	☒ NON ☐
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?					APD	
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?					OUI	☐ NON ☒

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE ⁴

² Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

³ Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

⁴ Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire

CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLLICITE ?	OUI ☒ NON ☐
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
Reponse BLI : Une étude de faisabilité et programmatique a été réalisée. Un avis a été sollicité auprès des associations sportives lors d'une réunion.	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS			HT ☒	TTC ☐
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES		
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX
Gros oeuvre maçonnerie	283.062	EUROPE (FEDER AAP Bât. démonstrat.)	94.002	6,54
Charpente ossature bois + bardage	264.079	ETAT (DETR 2022)	267.390	18,59
Maîtrise d'oeuvre + SPS + CT	143.444	REGION RI 30.17 TEA	287.612	20,00
Couverture étanchéité	98.847	DEPARTEMENT Projet structurant 2022	250.000	17,38
Menuiseries extérieures Occultation	49.648	Agence Nationale du Sport	0	0,00
Plafond suspendu	8.087	BRANGES fonds de concours	58.500	4,07
Menuiseries intérieures	21.342	(précisez)	0	0,00
Revetements des sols et muraux	43.807	(précisez)	0	0,00
Peinture	9.660	(précisez)	0	0,00
Serrurerie Métallerie	12.805	(précisez)	0	0,00
Equipements sportifs	28.756	(précisez)	0	0,00
Chauffage ventilation	119.066	(précisez)	0	0,00
Plomberie + électricité	98.623	(précisez)	0	0,00
Terrassement VRD Espaces verts	86.042	(précisez)	0	0,00
Chaufferie bois réseau + panneaux	170.795	AUTOFINANCEMENT	480.558	33,42
TOTAL DES DEPENSES	1.438.063	TOTAL DES RECETTES	1.438.062	100,00

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
3 AVRIL 2023 : AUDITION PORTEUR DE PROJET EN COMITE DE PROGRAMMATION ATTENTION : LE MONTANT REGION RI 30.17 TEA NE SERA CONNU QU'A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION REGIONALE DU DOSSIER EN PHASE DCE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES INELIGIBLES SUBVENTIONS REGIONALES DONC 17 581,50 EUROS A RETIRER / 153 213 EUROS CHAUFFERIE BOIS ELIGIBLES AAP FEDER RESEAUX + FONDS CHALEUR / CHARPENTE + OSSATURE + BARDAGE BOIS ELIGIBLES AU RI BOIS (FIN ABROGATION JUIN ?)		

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE ⁵		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
PAR DELIBERATION DU 6 FEVRIER 2023, LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE A CONFIRME LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER (COMPOSE D'UN COLLEGE PUBLIC ET D'UN COLLEGE PRIVE) COMME INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE POUR LE CONTRAT TEA ET LE FEDER RURAL.		

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémoille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dgd@bourgognefranchecomte.fr).

⁵ Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.

CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS

Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat **Territoire en action (TEA)** a pour missions :

- de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrit.e.s au contrat ;
- d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;
- de rédiger, en lien avec le porteur, cette **FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)** pour chaque projet ou action sélectionné.e ;
- de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :
 - au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,
 - pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.

Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.

Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA							
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne					DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)		N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE							
NOM	RAVET			PRENOM	sébastien		
FONCTION	Chef de Projet						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59		N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr						

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE							
RAISON SOCIALE	VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD						
FORME JURIDIQUE	Commune (C)		N° SIREN	217102631	N° SIRET	21710263100017	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	1	VOIE	rue des Bordes				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	71263
CHEF.FE DE PROJET							
NOM	BOUCHET			PRENOM	Frédéric		
FONCTION	Maire						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 76 75 10		N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	sg@louhans-chateaurenaud.fr						

PROJET ☒ / ACTION ☐						N° FICHE	01
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?	OUI ☐	NON ☒	UN AMENAGEMENT ?	OUI ☒	NON ☐		
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION	Création d'un terrain synthétique						
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL	☒	AU TITRE DE L'AXE	Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population				
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN	☐	AU TITRE DE LA FONCTION					
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE							
Mettre en oeuvre la stratégie territoriale "Cap 2035" pour avoir de l'attractivité de proximité en s'appuyant sur un maillage territorial multipolaire (centralité bressane, pôles d'équilibre et pôles de proximité). LOUHANS-CHATEAURENAUD est dans la centralité bressane.							

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION		
CONTEXTE ET BESOINS L'augmentation de la fréquentation des terrains sportifs sur la Bresse bourguignonne, l'augmentation des effectifs des clubs et les conditions climatiques, ont conduit à une réflexion à l'échelle intercommunale sur l'évolution du parc des équipements sportifs. Devant une demande récurrente des clubs sportifs, une étude sur la création d'un terrain synthétique a été menée par l'intercommunalité Bresse Louhannaise Intercom, avec étude des différentes possibilités d'implantation. Le terrain annexe de rugby situé sur la commune de Louhans, a été jugé le plus pertinent, d'un point de vue technique mais aussi au vu de son emplacement proche des autres équipements sportifs (stade de Bram, piscine ..° et de la cité scolaire).		
PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION La municipalité a la maîtrise foncière des terrains. Le futur aménagement sera mis à disposition des clubs agréés et associations sportives de l'ensemble du territoire; le type d'équipement moderne devrait dynamiser la fréquentation des clubs de football et de rugby. Toutes les pratiques sportives peuvent être envisagées sur un terrain synthétique dès lors qu'elles ne sont pas impactantes pour la fibre et les matériaux de la sous-couche (yoga, gymnastique, stretching, sports de combat, QI-GONG et autres formes de gymnastique douce...) le terrain présentera les dimensions 105*65m . une surface synthétique est adaptée à tous publics (jeunes, seniors et intergénérationnel).		
POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION		CATEGORIE
POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION		
En zone UE du PLU et situé dans le complexe sportif rugby athlétisme, accessible depuis la cité scolaire situé à côté et aussi face à la piscine et au nouvel espace enfance jeunesse, ce projet ne génère aucune imperméabilisation et les eaux pluviales sont gérées à la parcelle. Le revêtement est perforé afin de permettre à l'eau de pluie de s'écouler grâce à la présence de trous de 3 mm de diamètre, espacés d'environ 15 cm. Lorsque la pluie fait rage, l'eau s'infiltre sur toute la surface du revêtement, ce qui protège le sol contre l'érosion et le ravinement. Combinaison de 2 fibres (monofilament et fibrillée) d'une hauteur de 50 mm avec liège qui sont « tuftées » (cousues) et collées au support avec une garantie en moyenne de 10,5 ans + protocole d'entretien.		

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES				DATE DE RECEPTION PREVUE	
DIAG REC ESQ APS APD PRO DCE				PHASE DU PROJET ²	DATE DE VALIDATION ³
				APD	01/12/2022
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS		RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	BBC EFFINERGIE	
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	NON
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	NON
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				DIAG	
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?				OUI	NON
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				APD	
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?				OUI	NON

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE ⁴

² Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

³ Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

⁴ Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire

CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLLICITE ?	OUI ☒ NON ☐
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
Comité de pilotage constitué avec les associations sportives, le syndicat mixte et la communauté de communes	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS			HT ☒	TTC ☐
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES		
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX
Travaux	992.170	EUROPE (précisez le fonds)	0	0,00
Maîtrise d'oeuvre	23.650	ETAT (DSIL 2023)	300.000	29,15
Etude	13.500	REGION RI 30.17 TEA	163.500	15,88
(précisez)	0	DEPARTEMENT Projet structurant 2023	250.000	24,29
(précisez)	0	Fédérations sportives (+A.N.S. ?)	110.000	10,68
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	AUTOFINANCEMENT	205.820	20,00
TOTAL DES DEPENSES	1.029.320	TOTAL DES RECETTES	1.029.320	100,00

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
3 AVRIL 2023 : AUDITION PORTEUR DE PROJET EN COMITE DE PROGRAMMATION ATTENTION : LE MONTANT REGION RI 30.17 TEA NE SERA CONNU QU A L ISSUE DE L INSTRUCTION REGIONALE DU DOSSIER EN PHASE DCE PROJET NON CONCERNE PAR ARTICULATION EFFOLOGIS 300 000 EUROS COMMUNE ELIGIBLE A "CENTRALITES RURALES EN REGION" AVEC UNE ENVELOPPE DE 500 000 EUROS (C2R EST NON CUMULABLE AVEC TEA)		

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE ⁵		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
PAR DELIBERATION DU 6 FEVRIER 2023, LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE A CONFIRME LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER (COMPOSE D'UN COLLEGE PUBLIC ET D'UN COLLEGE PRIVE) COMME INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE POUR LE CONTRAT TEA ET LE FEDER RURAL.		

Effacer le formulaire Effacer partiellement

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche-comte.fr).

⁵ Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.



CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028
AXE 3 Santé
Pages 29 à 31 du TEA
Dotation financière : 88 696 euros
Possibilité de faire appel à la réserve de 266 086 euros : OUI

Porteurs de projets auditionnés le 3 avril 2023 pour une inscription à la future programmation 2022-2023 du TEA (sous réserve d'avis favorables du Conseil Régional) :

- Bresse Louhannaise Intercom' Hébergement professionnels de santé (**AUCUN IMPACT SUR ENVELOPPE CAR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**)
- Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne Installation de professionnels de santé sur le territoire (**AUCUN IMPACT SUR ENVELOPPE CAR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**)

Projets orientés vers le FEDER rural (mobilisable à 60% avec un plafond de subvention européenne à 1 000 000 via « *Renouvellement urbain en milieu rural* ») et vers EFFILOGIS (car plan de financement prévisionnel avec montant régional en dessous de 300 000 euros) :

- SAINT-USUGE Création d'un lieu de services santé et de bien être avec la rénovation énergétique de l'ancienne école de filles

Projets orientés vers le FEDER rural :

- BRANGES Construction d'un local de santé avec la démolition d'un bâtiment existant vétuste

CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS

Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat **Territoire en action (TEA)** a pour missions :

- de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrits au contrat ;
- d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;
- de rédiger, en lien avec le porteur, cette **FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)** pour chaque projet ou action sélectionné.e ;
- de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :
 - au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,
 - pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.

Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.

Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA							
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne				DEPART.	71	
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)		N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE							
NOM	RAVET		PRENOM	sébastien			
FONCTION	Chef de Projet						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59		N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr						

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE							
RAISON SOCIALE	Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'						
FORME JURIDIQUE	Communauté de communes (CC)		N° SIREN	200071579	N° SIRET	20007157900011	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	1	VOIE	Place Saint Jean				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	71579
CHEF.FE DE PROJET							
NOM	GOY		PRENOM	Isabelle			
FONCTION	DGS						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 76 07 62		N° TELEPHONE MOBILE	07 57 12 68 06			
COURRIEL	isabelle.goy@blintercom.fr						

PROJET ☐ / ACTION ☒						N° FICHE	01
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?		OUI	NON	UN AMENAGEMENT ?		OUI	NON
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION		Favoriser l'hébergement de professionnels de santé : étudiants et remplaçants					
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL		☒	AU TITRE DE L'AXE		Faciliter l'accès à la santé pour tous		
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN		☐	AU TITRE DE LA FONCTION				
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE							
Accompagner les nouvelles dynamiques locales émergentes dont la création et le fonctionnement des Communautés Professionnelles de Santé (CPTS).							

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION		
CONTEXTE ET BESOINS Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur le territoire Bresse Louhannaise Intercom' et en vue d'apporter un « environnement » favorable à la santé dans un objectif de maintien et de développement, il apparaît important de faciliter l'hébergement des étudiants (stagiaires, internes) et des remplaçants en secteur rural où l'offre en logement meublé est faible.		
PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION L'objectif est de favoriser l'hébergement des étudiants (stagiaires, internes) et l'accueil de professionnels de santé remplaçants en secteur rural en proposant un T1 meublé avec une tarification charges comprises adaptée, à savoir : - 5 € par nuit occupée pour les étudiants externes ayant des stages de courtes durées (5 à 7 semaines) et un salaire peu élevé (entre 120 et 200 €) - 200 € par mois pour les internes ayant des stages de longue durée (6 mois) et qui occupent le studio de façon continue et qui ont un vrai salaire - 200 € par mois pour les professionnels de santé remplaçants		
POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION	CATEGORIE	
POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION		

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES					DATE DE RECEPTION PREVUE					
DIAG REC ESQ APS APD PRO DCE					PHASE DU PROJET ²		DATE DE VALIDATION ³			
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS					RE 2020		BEPOS EFFINERGIE		BBC EFFINERGIE	
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?								OUI		NON
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?								OUI		NON
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?										
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?								OUI		NON
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?										
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?								OUI		NON

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE ⁴
La collectivité est propriétaire d'un T1 meublé à Varennes Saint Sauveur au sein de la maison de santé située sur la commune.		

⁴ Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire

CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLLICITE ?	OUI ☒ NON ☐
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
Reponse BLI : Hébergement défini avec les professionnels de santé des maisons de santé de Varennes Saint Sauveur et de Cuiseaux lors de la réalisation avec une gestion à l'origine par la SCM. Gestion de l'hébergement reprise par la collectivité après dissolution de la SCM.	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS			HT ☒	TTC ☐
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES		
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX
Charges à caractère général	800	EUROPE (précisez le fonds)	0	0,00
Charges de personnel	500	ETAT (précisez le fonds)	0	0,00
Perte de loyer	3.700	REGION RI 30.17 TEA	2.500	50,00
(précisez)		Loyer	500	10,00
(précisez)		(précisez)	0	0,00
(précisez)		(précisez)	0	0,00
(précisez)		(précisez)	0	0,00
(précisez)		(précisez)	0	0,00
(précisez)		(précisez)	0	0,00
(précisez)		(précisez)	0	0,00
(précisez)		(précisez)	0	0,00
(précisez)		(précisez)	0	0,00
(précisez)		(précisez)	0	0,00
(précisez)		(précisez)	0	0,00
(précisez)		AUTOFINANCEMENT	2.000	40,00
TOTAL DES DEPENSES	5.000	TOTAL DES RECETTES	5.000	100,00

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
3 AVRIL 2023 : AUDITION PORTEUR DE PROJET EN COMITE DE PROGRAMMATION AUCUN IMPACT SUR ENVELOPPE 2 660 867 EUROS RESERVEE EXCLUSIVEMENT A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT. EN 2023, L'AXE REGIONAL SANTE EST LE SEUL A POUVOIR FINANCER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (INFO DONNEE LE 28 NOVEMBRE 2022 PAR LA DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE). ATTENTION : LE MONTANT REGION NE SERA CONNU QU A L ISSUE DE L INSTRUCTION REGIONALE DU DOSSIER COMPLET		

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE ⁵		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
PAR DELIBERATION DU 6 FEVRIER 2023, LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE A CONFIRME LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER (COMPOSE D'UN COLLEGE PUBLIC ET D'UN COLLEGE PRIVE) COMME INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE POUR LE CONTRAT TEA ET LE FEDER RURAL.		

Effacer le formulaire Effacer partiellement

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr).

⁵ Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.

CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS

Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat **Territoire en action (TEA)** a pour missions :

- de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrit.e.s au contrat ;
- d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;
- de rédiger, en lien avec le porteur, cette **FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)** pour chaque projet ou action sélectionné.e ;
- de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :
 - au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,
 - pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.

Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.

Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA

RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne			DEPART.	71	
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)	N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL						
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers			
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD		CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE						
NOM	RAVET		PRENOM	sébastien		
FONCTION	Chef de Projet					
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59	N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr					

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE

RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne			N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)			N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	07126
CHEF.FE DE PROJET							
NOM	CORDELIER			PRENOM	Charlotte		
FONCTION	Chargée de mission CLS						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 57 00	N° TELEPHONE MOBILE	07 48 16 50 25				
COURRIEL	sante@smbb71.fr						

PROJET ☐ / ACTION ☒						N° FICHE	01
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?	OUI	NON	UN AMENAGEMENT ?	OUI	NON		
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION	Favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire						
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL	☒	AU TITRE DE L'AXE	Faciliter l'accès à la santé pour tous				
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN	☐	AU TITRE DE LA FONCTION					
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE							
Accompagner les nouvelles dynamiques locales émergentes dont la création et le fonctionnement des Communautés Professionnelles de Santé (CPTS).							

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION	
CONTEXTE ET BESOINS Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur le territoire, le Contrat Local de Santé de la Bresse bourguignonne participe à la dynamique du Salon d'Utrecht portée par la Région BFC par la communication et la diffusion d'offres. Afin d'aller plus loin dans cette dynamique, il apparaît important de pouvoir proposer une session d'accueil de professionnels néerlandais intéressés par le territoire lors du salon d'Utrecht 2023 pour leur montrer les atouts de notre territoire et les accompagner dans une éventuelle installation.	
PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION Proposer une session d'accueil de 2 jours en septembre- octobre 2023 à des professionnels néerlandais qui auraient manifestés un intérêt pour notre territoire lors du salon d'utrecht d'avril 2023. : - Prendre en charge leurs hébergements et leurs repas au cours des 2 jours - Faire découvrir le cadre de vie locale et l'architecture bressane : balade à vélo, visite de ferme auberge, visite de l'hôtel Dieu ou de l'écomusée de la Bresse bourguignonne... - Faire découvrir le cadre de travail : rencontre avec la CPTS S2B, visite de l'hôpital local de Louhans, rencontre avec un ostéopathe néerlandais installé sur le territoire...	
POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION	CATEGORIE
POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION	

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES				DATE DE RECEPTION PREVUE	
DIAG REC ESQ APS APD PRO DCE				PHASE DU PROJET ²	DATE DE VALIDATION ³
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS		RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	BBC EFFINERGIE	
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	NON
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	NON
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?					
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?				OUI	NON
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?					
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?				OUI	NON

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE ⁴
Le Contrat Local de Santé signé en 2019 a un axe « Accès aux soins » et le travail sur l'attractivité du territoire de la Bresse bourguignonne à l'échelle des 88 communes est un élément important de cet axe.		

² Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

³ Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

⁴ Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire

CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLICITE ?	OUI ☒ NON ☐
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
Dans un premier temps, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a répondu "Aucune concertation citoyenne n'a été faite pour ce projet précisément mais une enquête sur les difficultés d'accès aux soins a été réalisé par la CPTS S2B en 2022 et montre l'importance de travailler l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé par quelques manières que ce soit." Le OUI étant nécessaire pour poursuivre la rédaction de cette fiche, le Syndicat Mixte s'engage à faire une concertation citoyenne qui interviendra sur l'organisation de la session d'accueil de professionnels néerlandais.	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS			HT ☒	TTC ☐
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES		
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX
achats (prestations, matériels...)	3.000	EUROPE (précisez le fonds)	0	0,00
charges de personnels (sal. depla.)	700	ETAT (précisez le fonds)	0	0,00
(précisez)	0	REGION RI 30.17 TEA	1.850	50,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	AUTOFINANCEMENT	1.850	50,00
TOTAL DES DEPENSES	3.700	TOTAL DES RECETTES	3.700	100,00

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
3 AVRIL 2023 : AUDITION PORTEUR DE PROJET EN COMITE DE PROGRAMMATION AUCUN IMPACT SUR ENVELOPPE 2 660.867 EUROS RESERVEE EXCLUSIVEMENT A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT. EN 2023, L'AXE REGIONAL SANTE EST LE SEUL A POUVOIR FINANCER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (INFO DONNEE LE 28 NOVEMBRE 2022 PAR LA DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE). ATTENTION : LE MONTANT REGION NE SERA CONNU QU'A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION REGIONALE DU DOSSIER COMPLET		

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE ⁵		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
PAR DELIBERATION DU 6 FEVRIER 2023, LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE A CONFIRME LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER (COMPOSE D'UN COLLEGE PUBLIC ET D'UN COLLEGE PRIVE) COMME INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE POUR LE CONTRAT TEA ET LE FEDER RURAL.		

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche-comte.fr).

⁵ Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.



CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028
AXE 4 Mobilités durables
Pages 32 à 34 du TEA
Dotation financière : 88 696 euros
Possibilité de faire appel à la réserve de 266 086 euros : OUI

Porteurs de projets auditionnés le 3 avril 2023 pour une inscription à la future programmation 2022-2023 du TEA (sous réserve d'avis favorables du Conseil Régional) :

- CUISERY* Liaison douce Route de Pont-de-Vaux (phase travaux donc dérogation exceptionnelle pour déposer sur plateforme régionale)
- Bresse Louhannaise Intercom' Equipements pour la mobilité électrique (phase APS)

Projets orientés vers le FEDER rural (mobilisable à 60% avec un plafond de subvention européenne à 1 000 000 via « Mobilités durables en milieu rural ») et identifiés pour la future programmation 2024-2025 du TEA :

- LOUHANS-CHATEAURENAUD* Abords de la future médiathèque (projet, au stade des décisions pour les travaux du bâtiment, estimé à 170 000)
- LOUHANS-CHATEAURENAUD* Place Bertrand Thibert (projet, au stade de la réflexion, estimé à 252 000 euros)

Autres projets identifiés pour la future programmation 2024-2025 du TEA :

- CUISERY* Chemin piétons route nouvelle Platières (projet, au stade de la réflexion, à faire en accord avec Terres de Bresse)
- Mission Mobilité Ingénierie LOM et territoire (pas d'aide régionale au fonctionnement en 2023 – courrier du Pays envoyé le 7 mars 2023 au Conseil Régional suite à la perte de 30 000 euros en subvention régionale annuelle)

Autres lettres d'intention FEDER rural réceptionnées à la Direction Europe au titre de la fiche-action « Mobilités durables en milieu rural » :

- LOUHANS-CHATEAURENAUD* Passerelle sur le Solnan (cofinancement régional déjà obtenu au titre du contrat Seille navigable 2015-2020)
- SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN Chemin piétons RD978 (équilibré avec DETR et CD71)

* communes éligibles au dispositif régional « Centralités Rurales en Région » C2R avec 500 000 euros annoncés en avril 2022 pour chaque commune (non cumulable avec le TEA)

CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS

Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat **Territoire en action (TEA)** a pour missions :

- de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrit.e.s au contrat ;
- d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;
- de rédiger, en lien avec le porteur, cette **FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)** pour chaque projet ou action sélectionné.e ;
- de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :
 - au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,
 - pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.

Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.

Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA							
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne				DEPART.	71	
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)		N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE							
NOM	RAVET		PRENOM	sébastien			
FONCTION	Chef de Projet						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59		N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr						

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE							
RAISON SOCIALE	CUISEY						
FORME JURIDIQUE	Commune (C)		N° SIREN	271101583	N° SIRET	27110158300011	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°		VOIE	Place d'Armes				
CODE POSTAL	71290	COMMUNE	CUISEY			CODE INSEE	71158
CHEF.FE DE PROJET							
NOM	LACROIX-MFOUARA		PRENOM	Béatrice			
FONCTION	Maire						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 40 11 76		N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	mairie-cuisery@wanadoo.fr						

PROJET ☒ / ACTION ☐					N° FICHE	01
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?		OUI ☐	NON ☒	UN AMENAGEMENT ? OUI ☒ NON ☐		
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION Aménagement en liaison douce de la route de PONT-DE-VAUX						
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL		☒	AU TITRE DE L'AXE Favoriser les mobilités durables du quotidien			
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN		☐	AU TITRE DE LA FONCTION			
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE						
Mettre en oeuvre la stratégie territoriale "Cap 2035" pour tendre vers une mobilité adaptée (mailler le territoire de liaisons douces, etc.).						

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION		
CONTEXTE ET BESOINS Le projet est dans la continuité des travaux de sécurisation et de facilitation des modes doux sur la commune (cheminements piétons), après la Route de Tournus et la Route de Simandre. L'axe de la Route de Pont de Vaux est très important, menant à la fois dans l'Ain et à un carrefour stratégique sur la commune (Tournus/Louhans/Chalon-sur-Saône).		
PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION La Route de Pont de Vaux traverse la commune dans le sens Nord/Sud, de l'Ain vers Chalon-sur-Saône. Elle fait partie de l'important carrefour de la Poste sur la commune de Cuisery (axe Louhans/Tournus dans l'autre sens). Cet axe concerne un important secteur immobilier de la commune mais aussi économique avec des entreprises installées. Il permet aussi d'accéder au centre-bourg avec ses commerces, son école et son nouvel équipement médical : l'Espace Santé. Les travaux sur 2245 mètres linéaires vont permettre d'améliorer la sécurisation sur les tranches précisées, l'accessibilité, les flux piétons. Les déplacements doux seront ainsi améliorés par les aménagements programmés.		
POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION	CATEGORIE	
POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION La localisation se justifie par le dernier grand axe de la commune à aménager en mobilité douce. Les choix techniques sont faits suivant les règles de l'art en matière de chaussée et voirie, le détail pourra être fourni. Le projet prévoit une partie végétalisation et espaces afin d'accompagner le volet mobilité douce d'un volet environnement.		

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES				DATE DE RECEPTION PREVUE	
DIAG REC ESQ APS APD PRO DCE				PHASE DU PROJET ²	DATE DE VALIDATION ³
				DCE	01/10/2022
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS	RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	BBC EFFINERGIE		
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	☐ NON ☐
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	☐ NON ☐
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				DIAG	
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?				OUI	☒ NON ☐
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				DCE	
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?				OUI	☒ NON ☐

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE ⁴

² Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

³ Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

⁴ Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire

CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLLICITE ?	Oui ☒ Non ☐
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
Les habitants du secteur sont associés tout au long de la phase chantier.	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION					
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS				HT ☒	TTC ☐
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES			
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX	
Travaux et aménagements	97.932	EUROPE (précisez le fonds)	0	0,00	
Assistance ingénierie	22.826	ETAT (DETR)	30.189	25,00	
(précisez)	0	REGION RI 30.17 TEA	60.379	50,00	
(précisez)	0	DEPARTEMENT	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	AUTOFINANCEMENT	30.190	25,00	
TOTAL DES DEPENSES	120.758	TOTAL DES RECETTES	120.758	100,00	

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
3 AVRIL 2023 : AUDITION PORTEUR DE PROJET EN COMITE DE PROGRAMMATION ATTENTION : LE MONTANT REGION RI 30.17 TEA NE SERA CONNU QU'A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION REGIONALE DU DOSSIER EN PHASE DCE COMMUNE AUTORISEE A DEPOSER SUR PATEFORME REGION CAR TRAVAUX LANCES ET CONFORMES ECO-CONDITIONS COMMUNE ELIGIBLE A "CENTRALITES RURALES EN REGION" AVEC UNE ENVELOPPE DE 500 000 EUROS (C2R EST NON CUMULABLE AVEC TEA)		

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE ⁵		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
PAR DELIBERATION DU 6 FEVRIER 2023, LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE A CONFIRME LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER (COMPOSE D'UN COLLEGE PUBLIC ET D'UN COLLEGE PRIVE) COMME INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE POUR LE CONTRAT TEA ET LE FEDER RURAL.		

Effacer le formulaire Effacer partiellement

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr).

⁵ Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.

CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS	
Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat Territoire en action (TEA) a pour missions : - de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrit.e.s au contrat ; - d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ; - de rédiger, en lien avec le porteur, cette FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT) pour chaque projet ou action sélectionné.e ; - de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) : - au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial, - pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet. Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées. Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.	

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA							
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne				DEPART.	71	
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)	N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL							
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers				
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE							
NOM	RAVET			PRENOM	sébastien		
FONCTION	Chef de Projet						
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59		N° TELEPHONE MOBILE				
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr						

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE						
RAISON SOCIALE	Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'					
FORME JURIDIQUE	Communauté de communes (CC)	N° SIREN	200071579	N° SIRET	20007157900011	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL						
N°	1	VOIE	Place Saint Jean			
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD			
CODE INSEE	71579					
CHEF.FE DE PROJET						
NOM	GOY			PRENOM	Isabelle	
FONCTION	DGS					
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 76 07 62		N° TELEPHONE MOBILE	07 57 12 68 06		
COURRIEL	isabelle.goy@blintercom.fr					

PROJET ☒ / ACTION ☐				N° FICHE	01
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?	OUI ☐	NON ☒	UN AMENAGEMENT ?	OUI ☒	NON ☐
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION	Equipements pour la mobilité électrique				
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL	☒	AU TITRE DE L'AXE	Favoriser les mobilités durables du quotidien		
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN	☐	AU TITRE DE LA FONCTION			
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE					
Mettre en oeuvre la stratégie territoriale "Cap 2035" pour tendre vers une performance énergétique durable (limiter les émissions de gaz à effet de serre GES, etc) / Concrétiser les projets issus de la prise de compétence mobilités par les 4 EPCI / Cofinancer les projets éligibles au FEDER rural (projets sup à 200 000 euros)					

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION			
CONTEXTE ET BESOINS Dans le cadre du développement du véhicule décarboné et afin de faciliter la mobilité douce, il est constaté que les possibilités de recharge pour les véhicules décarbonés et de stationnement pour les vélos constituent un moteur de développement et d'attrait alors que l'absence d'infrastructures ou des infrastructures inadaptées se révèlent dissuasives. Il convient donc de mettre en place des équipements dédiés à la recharge des véhicules électriques et de lieux sécurisés de stationnement de vélos avec l'installation de stations de recharge solaire des vélos électriques. Cela permettra d'accompagner le changement de pratique des habitants dans le cadre de la mobilité et de la transition énergétique.			
PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION Sur les parkings dédiés aux équipements gérés par la communauté de communes et non équipés à ce jour, Bresse Louhannaise Intercom' souhaite développer un programme de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et d'installations de bornes de stationnement vélo qui permettent de stationner un vélo (ou bicyclette) afin qu'il soit maintenu et sécurisé (attaché pour éviter le vol) avec possibilité de recharge selon les sites. Cela représente 12 bornes de recharge pour véhicules décarbonnés, 11 stations de recharge solaire 6 vélos électriques et 5 bornes de stationnement vélos.			
POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION		CATEGORIE	Démolition-Reconstruction
POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION Les infrastructures implantées sont des bornes capables de fournir une recharge d'appoint en un temps limité. Ces bornes n'ont pas vocation à assurer la recharge complète des véhicules et vélos, effectuée par l'usager à domicile. Leur objectif est de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route grâce à une recharge intermédiaire. Pour les vélos, les sites les plus importants en terme de capacité d'accueil des usagers seront équipés de bornes de stationnement vélos couvertes. Pour la localisation, il est choisi d'équiper les équipements gérés par l'intercommunalité accueillant du personnel et des usagers avec un espace de stationnement affecté : administration Bresse Louhannaise Intercom', salles multisports, piscine..			
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES DIAG REC ESQ APS APD PRO DCE		DATE DE RECEPTION PREVUE PHASE DU PROJET ² DATE DE VALIDATION ³	
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS		RE 2020	BEPOS EFFINERGIE
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?		OUI	NON
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?		OUI	NON
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?		APS	
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?		OUI	NON
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?		APS	
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?		OUI	NON
ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION TYPE		DATE DE RECRUTEMENT PREVUE ⁴ 	

² Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

³ Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

⁴ Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire

CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLICITE ?	OUI ☒ NON ☐
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
Dans un premier temps, la Communauté de Communes à répondu "NON Équipements prévus pour répondre aux besoins des usagers des équipements intercommunaux et en corrélation avec la législation." Le OUI étant nécessaire pour poursuivre la rédaction de cette fiche, la Communauté de Communes s'engage à faire une concertation citoyenne qui interviendra sur l'usage des équipements.	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS			HT ☒	TTC ☐
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES		
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX
Stations et raccordement	275.000	EUROPE (FEDER rural)	175.500	60,00
Bornes couvertes et raccordement	17.500	ETAT (précisez le fonds)	0	0,00
(précisez)	0	REGION RI 30.17 TEA	58.500	20,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	AUTOFINANCEMENT	58.500	20,00
TOTAL DES DEPENSES	292.500	TOTAL DES RECETTES	292.500	100,00

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
3 AVRIL 2023 : AUDITION PORTEUR DE PROJET EN COMITE DE PROGRAMMATION ATTENTION : LE MONTANT REGION RI 30.17 TEA NE SERA CONNU QU A L ISSUE DE L INSTRUCTION REGIONALE DU DOSSIER EN PHASE DCE		

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE ⁵		
FAVORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐	DATE DE L'AVIS
MOTIVATIONS		
PAR DELIBERATION DU 6 FEVRIER 2023, LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE A CONFIRME LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER (COMPOSE D'UN COLLEGE PUBLIC ET D'UN COLLEGE PRIVE) COMME INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE POUR LE CONTRAT TEA ET LE FEDER RURAL.		

Effacer le formulaire Effacer partiellement

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche-comte.fr).

⁵ Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.



CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028
AXE 5 Tourisme
Pages 35 et 36 du TEA
Dotation financière : 88 696 euros
Possibilité de faire appel à la réserve de 266 086 euros : OUI

Porteurs de projets auditionnés le 3 avril 2023 pour une inscription à la future programmation 2022-2023 du TEA (sous réserve d'avis favorables du Conseil Régional) :

- Il était prévu d'auditionner l'Office de Tourisme du Pays pour son projet de schéma de développement du tourisme à vélo en Bresse bourguignonne mais absence d'aide régionale en 2023 pour le fonctionnement + nombreuses exclusions pour l'aide à l'investissement + plusieurs renvois vers le futur LEADER 2023-2027.

Lettres d'intention FEDER rural réceptionnées à la Direction Europe au titre de la fiche-action « Tourisme, patrimoine et culture » (projets inéligibles au TEA) :

- LOUHANS-CHATEAURENAUD* Modernisation du camping
- LOUHANS-CHATEAURENAUD* Restauration 1^{er} étage Hôtel Dieu
- LOUHANS-CHATEAURENAUD* Réfection parquet salle des hommes Hôtel Dieu
- CUISERY* Equipements salle de spectacle Le Palace

** communes éligibles au dispositif régional « Centralités Rurales en Région » C2R avec 500 000 euros annoncés en avril 2022 pour chaque commune (non cumulable avec le TEA)*